

NOS ACTIVITÉS

Depuis la création de l'ONU, en 1945, un des objectifs fondamentaux a été de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, comme le prescrit la Charte des Nations Unies. Les droits de l'homme, le maintien de la paix et de la sécurité, et le développement constituent les trois grands piliers du système des Nations Unies.



Eleanor Roosevelt, des États Unis, tient une affiche en espagnol de la Déclaration universelle des droits de l'homme, novembre 1949.

À LA TÊTE DE L'ACTION EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) est le principal organisme des Nations Unies chargé de promouvoir et protéger les droits de l'homme pour tous et, à ce titre, il est à la tête de l'action en faveur des droits de l'homme dans le monde et traduit l'engagement des pays du monde envers les idéaux universels des droits de l'homme. Le HCDH se penche objectivement sur les violations de ces droits dans le monde, il offre un forum permettant de recenser et d'éclairer les problèmes actuels touchant aux droits de l'homme et d'élaborer des solutions pour y remédier, et il constitue le principal centre de coordination des activités de recherche, d'éducation, d'information générale et de promotion relatives aux droits de l'homme dans le système des Nations Unies.

Sur le plan organisationnel, le programme de l'ONU relatif aux droits de l'homme a débuté dans la seconde moitié des années 40, sous la forme d'une petite division du Siège de l'ONU. Cette division a par la suite été transférée à Genève puis été élevée au rang de Centre pour les droits de l'homme, dans les années 80. Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue en 1993 à Vienne, la communauté internationale a décidé d'élargir le mandat dans le domaine des droits de l'homme et de l'assortir d'un appui institutionnel plus solide. Les États Membres de l'ONU ont en conséquence créé le poste de haut-Commissariat aux droits de l'homme, par une résolution de l'Assemblée générale adoptée en 1993. Au Sommet mondial de

l'ONU, en 2005, les chefs d'État ou de gouvernement du monde entier se sont engagés à procéder à un élargissement historique du programme de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et reconnu l'importance d'intégrer la perspective des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Le mouvement international pour les droits de l'homme se fonde sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 10 décembre 1948. Proclamée comme l'«idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations», la Déclaration a pour la première fois dans l'histoire de l'humanité énoncé un ensemble de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux dont devraient jouir tous les êtres humains. Au fil du temps, ils ont été largement acceptés en tant qu'ensemble de normes fondamentales relatives aux droits de l'homme que devraient respecter tous les gouvernements. Le 10 décembre, jour de son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée dans le monde entier. La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux Protocoles facultatifs, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels constituent la «Charte internationale des droits de l'homme».

AIDER LES ORGANES DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

De pair avec le développement du droit international des droits de l'homme, pour faire face à l'évolution des défis dans le domaine des droits de l'homme, une série d'organes des Nations Unies ont été mis en place, en particulier le Conseil des droits de l'homme et les comités chargés de surveiller la mise en œuvre des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme. Afin d'exercer leurs fonctions, ils bénéficient d'un appui fonctionnel et de services de secrétariat de la part du HCDH.



Asma Jahangir, ex Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, en mission en Afghanistan.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies, fondée en 1946 et rendant compte au Conseil économique et social, a été le principal organe intergouvernemental des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme jusqu'à son remplacement par le Conseil des droits de l'homme, en 2006. S'ajoutant aux mandats et responsabilités auparavant confiés à la Commission, le Conseil nouvellement créé, qui rend compte directement à l'Assemblée générale, a été investi de mandats élargis. Il est notamment chargé d'adresser des recommandations à l'Assemblée générale sur la poursuite du développement du droit international des droits de l'homme et de procéder à l'Examen périodique universel du respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme (voir «Faire des droits de l'homme une réalité: les mécanismes des droits de l'homme»).